

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 41889

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 23976 de M. Juanico

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« pénibilité »,

insérer les mots :

« , les niveaux de revenus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.